

Concentration

Autor(en): **Bovet, E.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Wissen und Leben**

Band (Jahr): **6 (1910)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-749534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCENTRATION

Pour le premier août j'ai publié ici, en allemand, un article intitulé „*En chemin*“ ; ce titre résumait en deux mots cette idée essentielle: que nous avons à évoluer sans cesse, conformément au principe qui créa la Confédération, principe d'union grandissante dans une confiance réciproque. L'évolution, c'est la vie même, pour les nations comme pour les individus; s'arrêter, se figer dans un état qu'on croit parfait, c'est la mort. Or, cette „confiance grandiose“, que M. Oechsli constate dans le pacte de 1291, me paraît menacée aujourd'hui par les intérêts, les égoïsmes régionalistes, et j'expliquais ce fait, d'une manière générale, par le matérialisme ou positivisme qui domine les esprits depuis une cinquantaine d'années. Positiviste, je l'ai été; je ne le suis plus; et je crois, avec beaucoup d'autres, que l'avenir prochain appartient à l'idéalisme. Ce qu'il faut entendre par ce mot, souvent mal compris, ce sera l'objet d'une autre étude, déjà en préparation.

L'article du premier août m'a valu quelques adhésions précieuses par leur qualité; il m'a valu aussi une attaque du „*Volksrecht*“ de Zurich, et une lettre de M. William Martin, de Genève, dont j'avais relevé, en passant, une opinion curieuse.

Voici la lettre de M. Martin:

Monsieur,

Ceci n'est point une réponse. Mais puisque vous avez bien voulu citer quelques phrases de l'un de mes articles, permettez-moi de venir vous signaler le malentendu regrettable qui s'est glissé entre nous.

Vous dites: „Il est temps pour nous de faire flotter notre bannière qui porte une croix blanche sur le champ rouge“. Oui certes, et cette phrase me permet de vous dire, monsieur, que nous sommes séparés sur des moyens et des procédés, et non pas sur le but que nous poursuivons. Tous deux nous voulons faire la Suisse grande et forte, et c'est gratuitement que vous accusez vos adversaires de ne penser qu'à leurs droits et non point à leurs devoirs vis-à-vis de la patrie aimée.

Il m'apparaît que vous sacrifiez l'unité réelle, la vie profonde, à une unité factice, faite de l'amoindrissement de chacun de nos peuples, et je ne puis vraiment pas comprendre en quoi la diversité de nos législations, fût-ce de nos codes civils, est une méconnaissance de nos devoirs confédéraux. Je comprends moins encore comment le fait de réclamer de la part de la Confédération le respect absolu de nos autonomies et de nos traditions, le culte de nos originalités, qui, toutes ensemble font sa force, de le réclamer, non point seulement pour Genève, mais pour Zurich, Saint-Gall ou Lucerne aussi bien que pour nous,

peut déceler la moindre méfiance à l'égard de nos Confédérés; moi aussi, lorsque je suis à Zurich, je me sens pleinement chez moi, et loin de me choquer, les différences avec ma propre mentalité me réjouissent au contraire, en me montrant la force et la vitalité de nos peuples aussi bien que leur cohésion.

Votre cas personnel¹⁾, permettez-moi de vous le dire, est spécial; il a au point de vue suisse quelque chose d'un peu anormal, ce n'est pas de citoyens de trois cantons à la fois, de citoyens à l'indigénat bigarré et à la bourgeoisie tricolore qu'est fait notre pays, et c'est peut-être cette espèce de déracinement qui vous empêche de comprendre ce que notre pensée, à nous fédéralistes, a de profondément patriotique, de vraiment suisse. J'en dirai autant des gens dont vous invoquez l'opinion parce qu'ils ont voyagé. Les voyages forment quelquefois l'esprit; souvent ils le déforment. En tout cas, il ne faut pas rapporter de l'étranger des conceptions politiques, parce que la politique est un produit de l'histoire et des traditions, et parce que notre histoire n'est pas celle de la France, nos traditions ne sont pas celles de l'Italie, nos besoins ne sont pas ceux de l'Allemagne, nos expériences ne sont pas celles de l'Angleterre. Nous sommes suisses, fils des Suisses valeureux, je le répète, continuateurs de leurs traditions fédéralistes. et nous devons avoir une politique suisse, comme nous avons une histoire et un patriotisme suisses.

Mais ce qui nous sépare, monsieur, est peut-être plus profond encore qu'il ne paraît. Votre conception de l'Etat est celle de la Révolution, une entité une et indivisible, possédant la haute souveraineté sur un peuple d'individus émietté à l'infini; dans cette conception, tout corps interposé entre l'individu infiniment petit et l'Etat infiniment grand est une excroissance et recèle une usurpation, ainsi que l'a montré Taine.

Cette conception, je ne puis l'admettre et cet individualisme intégral a pour moi quelque chose de monstrueux. Les individus sont agrégés par la nature en familles, les familles en communes, et peut-être en corporations, les corporations en cantons, etc.... La société n'est ainsi qu'une vaste pyramide dont l'Etat est le sommet, ou si l'on veut, une gerbe, dont la Confédération est le lien. Diminuer le rôle historique, légitime et nécessaire des cantons, c'est compromettre l'équilibre de notre pyramide, la solidité de notre gerbe, et pour ne plus parler par images, c'est diminuer la profondeur de nos cultures, l'unité vraie et féconde de notre pays, c'est en menacer la durée et l'union.

Vous voyez, monsieur, que le drapeau rouge à croix blanche ne nous est point étranger et l'on peut être douloureusement surpris d'avoir à le répéter, lorsqu'on défend les doctrines de nos petits cantons, qui ont fait notre pays, et celles de toute notre histoire, qui a fait notre patrie grande.

¹⁾ J'avais écrit: „Mon père était Vaudois; ma mère Bernoise; j'ai étudié à Zurich, où j'enseigne depuis neuf ans; et je ne sens dans mon âme aucune discorde; jadis oui bien, comme enfant, j'étais tantôt Welsche et tantôt Germain, selon les préjugés de mon entourage; mes soldats de plomb eurent fort à souffrir des lubies du dieu des batailles; précisément parce que j'ai connu ces états d'âme, je sais aujourd'hui qu'ils sont le fait de l'ignorance on d'une idée fixe. Le séjour à l'étranger, l'histoire, des amis fidèles et judicieux, m'ont appris à aimer sans partage, de tout mon cœur, la Suisse tout entière.“

En vous priant de faire de ma réponse l'usage qu'elle vous semblera comporter, et même si vous le jugez bon, de la publier, je vous prie d'accepter, monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

Genève, le 20 Août 1910.

William Martin.

Pour permettre une discussion précise, il faut ajouter à cette lettre l'article de M. Martin, intitulé „Fédéralisme et centralisation“, paru dans la *Voile latine* du mois de juin; l'auteur y développe une conception de la Confédération qu'il n'est pas seul à avoir, mais que bien peu osent exprimer avec une telle netteté; c'est pourquoi je lui en exprimais ma reconnaissance, et sans ironie aucune.

Sauf erreur, c'est le nouveau code civil qui a poussé M. Martin à l'affirmation de son fédéralisme; même là où il reconnaît quelque valeur à la Confédération, le choix même de ses termes révèle un regret constant du passé; il parle des „usurpations constitutionnelles de la Confédération“; il cite trois dates (sur lesquelles on pourrait le taquiner) pour prouver que l'évolution de la Suisse a été „révolutionnaire: 1799, 1847, 1870, ce sont les dates de grands bouleversements. Or, les révolutions ne sont jamais parfaitement adéquates à la mentalité d'un peuple; ce n'est pas un procédé normal de développement“. Hélas, on centralise un peu partout sur la terre, mais en Amérique, par exemple, „l'Etat fédéral ne peut empiéter impunément sur les prérogatives cantonales comme il le fait chez nous“. Nos lois fédérales ont un vice fatal: car, „plus la loi est restreinte, territorialement, plus elle peut serrer de près l'exactitude des faits, plus elle est vivante, c'est-à-dire parfaite. Une loi cantonale peut être parfaite; une loi fédérale ne saurait l'être“. — „On peut voir dans notre nouveau code civil un chef-d'œuvre juridique, et dire qu'il n'en est pas moins une faute amère, qui jettera le trouble et la perturbation dans l'évolution normale, légitime et autonome de nos vingt-cinq cantons“ (le chiffre 25 est évidemment voulu, et je le souligne). Ce qui navre M. Martin, ce sont les Suisses qui n'habitent pas leur canton d'origine; à son point de vue, il a cent fois raison. „Les fonctionnaires fédéraux représentent dans nos cantons un élément hétérogène. Leurs intérêts sont à Berne; ce sont des déracinés qui ont perdu, souvent, dans leur

esprit, sinon dans leur état-civil, leur indigénat cantonal; ce sont les pionniers de l'idée unitaire parmi les populations fédéralistes. Tous les „établis“, les „Suisses d'autres cantons“, peuvent rendre dans les villes frontières, inondées d'étrangers, des services éminents à la cause de notre patriotisme; mais leur nombre croissant est un élément de trouble dans l'unité des législations cantonales. Il y en avait 150,000 en 1850, 294,000 en 1870, il y en a maintenant plus de 600,000, le 20 % de la population. C'est pour eux qu'on a centralisé le droit et leur multiplication fausse l'équilibre de notre politique“.

M. Martin se fait évidemment de la Confédération une idée très particulière, car il écrit paisiblement: „La Confédération suisse manque de traditions. Elle a soixante-deux ans d'âge . . . Elle a toujours été une juxtaposition. Ce sont les cantons associés qui ont fait l'histoire suisse et c'est à eux de continuer à tisser ensemble le lin superbe de notre drapeau.“ Et enfin, pour finir: „Nous descendons de ceux qui ont fait alliance au Grutli; nous descendons de ceux qui ont combattu pour leur foi aux Tuileries et qui, s'ils eussent triomphé, eussent épargné à la Suisse et à l'Europe des maux immenses; nous descendons de ces valeureux paysans d'Unterwald, qui ont défendu, les armes à la main, leurs croyances et leur pays . . .“

Certes, tous les fédéralistes ne vont pas aussi loin que M. Martin; mais enfin, il est certain que, depuis quelques années, les éloges à l'esprit régionaliste ont pris quelque chose de systématique et de dithyrambique à la fois. Je lisais l'autre jour, signée d'un homme que j'estime particulièrement et qui occupe une haute situation politique, les lignes suivantes: „Aussi divisés que nous le sommes par la race, par la langue, par la religion, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas consentir aux inutiles et brutales centralisations. Nous n'admettons l'unité que dans la mesure où elle est source d'union et de force . . . Que si l'on éteignait les foyers locaux, régionaux, cantonaux de culture et de vie; on immolerait à la perspective de compensations, peut-être illusoire et vraisemblablement médiocres, le patrimoine moral amassé par les générations qui nous ont précédés.“ Foyers locaux? cantonaux? Ce n'est pas la même chose. La plupart confondent.

Entre M. Martin et moi, il n'y a aucun malentendu; il y a opposition radicale d'idées et de principes. Il en veut aux révolutions en général, à la Révolution française en particulier (source de „maux immenses“); et moi, évolutionniste convaincu, je crois que les révolutions sont toujours provoquées par ceux qui, étroitement attachés aux traditions, s'opposent à l'évolution nécessaire de la vie; dès lors, les révolutions sont des réveils, des colères sacrées, des douleurs fécondes. Comme Vaudois, je salue en la Révolution française la libératrice de mon pays; comme homme, je salue en elle bien mieux encore, et j'en accepte joyeusement toutes les conséquences.

Les Suisses des Tuileries y combattaient donc pour leur foi? et, s'ils eussent triomphé, ils auraient épargné à l'Europe des maux immenses? Quelle étrange conception de l'histoire! — Je crois, avec M. de Reynold, que le service étranger, aboli avec raison, a eu ses héroïsmes qu'il faut respecter; qu'il a été un facteur de culture intellectuelle à ne point négliger. Mais que vient faire ici „la foi“? Les Suisses défendaient aux Tuileries non pas le catholicisme, mais la royauté absolue; cette foi n'a jamais été la nôtre, n'en déplaît à M. Cingria-Vaneyre; et M. Martin croit-il vraiment qu'une victoire des Suisses aux Tuileries aurait empêché la Révolution?

Les paysans de l'Unterwald sont donc nos ancêtres? Soit; mais alors les héros bernois de Neuenegg aussi; et de ce rapprochement il se dégage aussitôt une leçon: c'est que la Suisse à été vaincue, humiliée, punie, chaque fois que les cantons ont oublié la Confédération.

Aux trois dates révolutionnaires de M. Martin j'en ajoute une quatrième: 1291. M. Oechsli a dit avec raison que les hommes de 1291 n'avaient pas l'intention de révolutionner; en fait ils ont accompli une révolution; les Habsbourg le comprirent ainsi et Morgarten suffit à le prouver. — De là la sympathie de notre peuple pour tous ceux qui luttent contre un despotisme.

Je parlais, il y a quinze jours, des droits et devoirs du contrat social. Appliquons cette méthode à la Confédération issue du pacte de 1291.

Les *dévoirs* de la Confédération? Ils sont légion. Les cantons ayant constaté, à leurs dépens et à plusieurs reprises, leur

impuissance militaire au milieu des grands Etats, c'est à la Confédération qu'incombe le devoir de protéger l'intégrité du territoire; à elle, de défendre notre dignité nationale, nos intérêts économiques; à elle, d'assurer la tolérance religieuse, la liberté de commerce, d'industrie et d'établissement, les moyens de transport, les postes et télégraphes; à elle de subventionner les routes, les corrections de rivières, les écoles, le bétail et les beaux-arts; à elle, le souci des assurances-maladie et des retraites ouvrières; à elle, tous ces devoirs et bien d'autres encore; devoirs qui ne sont pas de nature purement financière, mais qui comportent au contraire de lourdes responsabilités politiques, intellectuelles et morales.

Les *droits* de la Confédération? En dehors du militaire et de la police des étrangers, je ne vois guère que le droit des douanes qui soit très important, et d'ailleurs tout matériel; il y a bien encore le droit d'accorder ou de refuser des concessions, et le droit de contrôler l'emploi des subventions; mais tout cela, comparé aux devoirs, n'est que bien peu de chose, *moralement*. L'injustice est flagrante. A y regarder de près, on s'est fait peu à peu de la Confédération une idée étrange: elle est la vache à lait, aux mamelles intarissables; à tout propos, quand il s'agit de secours, c'est à elle qu'on s'adresse; et si quelque chose va mal, si le Rhin déborde ou si l'art est en danger, la faute en est à elle! Certes, je suis loin de nier ses responsabilités; je déplore l'issue du conflit des farines, la convention du Gothard, et l'architecture fédérale; mais je crois que ces fautes dérivent d'un vice général, dont nous sommes tous responsables: nous demandons tout, et nous ne donnons rien.

C'est que nous en sommes arrivés (comment?!) à distinguer entre la Suisse et la Confédération. La Suisse est une entité idéale et sentimentale, à laquelle nous donnons nos cœurs, et, au besoin, nos vies; or, depuis longtemps le tambour n'a plus roulé pour couvrir nos frontières, et le don de nos vies n'est qu'éventuel, à longue échéance... La Confédération par contre, c'est la bureaucratie des „déracinés“, c'est un Minotaure qui menace nos chers cantons...; à chaque droit qu'elle demande dans l'intérêt de tous, on lui oppose cet argument classique: souverainetés cantonales, foyers régionaux.

Parlons-en. Si je ne me trompe, un pays souverain est un pays maître de sa destinée, capable de se suffire à lui-même (dans une mesure relative d'ailleurs, cela s'entend). Le jour où quelques cantons suisses se sont unis, c'est qu'ils ont reconnu la nécessité de cette union, c'est-à-dire l'impossibilité de vivre isolés. Ils ont aliéné peu à peu leur souveraineté, et de plus en plus, et forcément, en faveur d'une nation plus grande, *seule capable d'affronter les devoirs de la souveraineté*. Ne nous leurrions pas de mots: la souveraineté des cantons, dans le sens vrai et *actif* du mot, n'existe plus, depuis longtemps. Chaque fois qu'un canton a voulu faire, à lui seul, acte de souverain, les événements lui ont démontré son impuissance; et quand ce ne serait, pour prendre un tout petit exemple, que la loi contre l'absinthe! Des souverainetés cantonales, nous n'avons plus que le rôle négatif, celui des prétentions; et ces prétentions suffisent, hélas, à entraver l'essor de la Confédération.

M. William Martin est parfaitement logique avec lui-même quand il déplore le nombre grandissant des „Suisses d'autres cantons“; son principe le ramène forcément à l'époque où le droit de libre établissement n'existait pas, à l'époque des corporations, des bourgeoisies fermées, aux temps idylliques qui précédèrent la Révolution, qui nous valurent l'exécution du Major Davel, la défaite du Grauholz et l'écrasement de Stans.

A propos du code civil, accepté sans la moindre tentative de referendum, il plaît à M. Martin de dire que „le silence du peuple a été une belle preuve d'abnégation“, mais que cette conciliation „se fait aux dépens de la mentalité, de l'individualité, du caractère d'un peuple, ou plus exactement, de vingt-cinq petits peuples“. Tout cela, je le répète, est logique et je suis heureux de montrer où va la logique fédéraliste. — Il y a, heureusement, un autre point de vue. Un juriste éminent me disait un jour: Le plus grand malheur de nos législations cantonales ce n'est pas tant la complication pratique, ni l'occasion d'éternels procès: c'est l'affaiblissement de la notion de justice! Quand, dans un rayon de cent kilomètres, le même fait est jugé fort diversement par quatre ou cinq législations diverses, le peuple n'a plus de tradition, plus de norme stable; il doute du droit“. — La perfection d'une loi serait en raison directe de l'étroitesse du pays?

Allons donc! nous en reviendrions aux „coutumes“ villageoises, et même à la justice patriarcale; même la logique de M. Martin n'a pas ce courage. Et l'impartialité, la compétence des juges? Je connais des régions de la Suisse où les plaideurs s'arrangent dès le début de façon à pouvoir recourir „au fédéral“; ils savent peut-être pourquoi...

Cela m'amène à la question essentielle des individualités; il y a celle du citoyen; il y a celle du canton.

C'est une vérité pour ainsi dire mathématique, que l'individu est plus libre dans un horizon plus grand; plus libre à Lausanne qu'à Vevey, plus à Zurich qu'à Lausanne, et plus en Suisse qu'à Zurich. La parenté, les camarades, les collègues, les aboutissants de toute espèce remplissent tout un milieu quand il est petit; ils exercent sur un chacun une pression lente, et constante, et formidable; c'est un écrasement de l'individualité. Sans doute on obtient ainsi une masse plus ou moins homogène, fidèle à la tradition, mais au prix de quels lâches silences, de quelles douloureuses capitulations! Cette masse homogène n'a de valeur que dans un effort commun; mais si le milieu est petit, l'intérêt l'est aussi, et dès lors l'effort est mesquin. En d'autres époques, telle famille ou telle petite ville pouvait avoir de grands intérêts, une sorte de souveraineté; aujourd'hui cela n'est plus possible; sans sortir de la Suisse, les intérêts des cantons sont intimement mêlés les uns aux autres; vouloir les séparer, ce serait un suicide; et je ne parle que des intérêts matériels, faciles à voir. Dès lors il faut reconnaître franchement ces intérêts plus grands, qui permettent, dans un milieu plus vaste, un effort plus considérable à des individualités plus libres.

Entre le „surhomme“ tant vanté par les uns, et la médiocrité générale, si plaisante aux autres, il y a place pour les individualités conscientes et fortes, telles que nos moralistes les ont vues, et telles que toute république les exige, pour vivre.

La souveraineté, des cantons n'est plus qu'un souvenir; l'individualité, des régions est un fait réel. Je distingue entre cantons et régions; leurs frontières sont souvent différentes. Plus d'un canton s'est fait de pièces et morceaux et contient à lui seul autant d'individualités diverses que la Suisse entière. Nous avons la ville et la campagne, la plaine et la montagne, le nord

et le sud, le welsche et l'allemand, le catholique et le protestant; le facteur historique, que les cantons peuvent invoquer jusqu'à un certain point, est moins important que les facteurs durables du sol, du climat, des conditions économiques et sociales. Les individualités régionales sont une de nos richesses morales; l'intérêt de la Confédération est de les respecter, et j'estime qu'elle les respecte plus que ne l'ont fait les anciens cantons souverains; ici encore c'est le même principe que pour l'individu isolé: la parcelle plus libre dans un tout plus grand. A qui recourent les minorités opprimées de certains cantons? A la Confédération. Les exemples abondent.

Je sais bien ce que les fédéralistes disent redouter: l'écrasement de telle minorité (welsche, ou catholique). La réponse est facile: si cet écrasement était dans l'intention de la majorité (allemande, ou protestante) elle en aurait le pouvoir, depuis 1874. Il faut constater ce fait, et cet autre encore: *La Confédération repose sur la confiance réciproque, dès 1291*. Voilà toute la réalité. Il y a eu des erreurs, des empiètements; il y en aura encore, comme il y en a dans les familles, dans toute association humaine; mais il y en aura toujours moins à mesure que nous connaissons mieux, en dehors de toute rhétorique et de toute sentimentalité, les enseignements de notre histoire et le principe essentiel de notre existence nationale.

Aucune souveraineté cantonale ne saurait protéger nos „foyers régionaux“. Les individualités ne vivent point de la protection des lois; elles vivent de leur action propre. Travailler, créer, s'affirmer par l'effort des bras et de la pensée, voilà la sauvegarde des minorités. Quand le Grand Conseil de Berne a fixé le Technicum à Berthoud, qu'ont fait ceux de Bienne? Ils n'ont pas boudé; ils ont créé un autre Technicum.

A quoi bon lutter contre Berne et Zurich, si les Suisses allemands envahissent Lausanne et Genève? Les traiterez-vous en „déracinés“, en „Suisses d'autres cantons“? Je dirai aux Genevois que cette différenciation très nette, à la mode naguère, leur a fait un tort considérable, et que si la sympathie de la Suisse allemande pour Genève grandit depuis quelque temps, d'une façon très sensible, c'est que Genève elle-même a accentué le sentiment

national. C'est une question de tact moral; c'est, je le répète, une question de confiance.

A courir après l'ombre de la souveraineté cantonale, on perd de vue les réalités de la vie moderne; on s'isole, on s'affaiblit dans l'égoïsme et dans la médiocrité. Pour plusieurs, le fédéralisme n'est qu'une satisfaction de vanité, un siège au Grand Conseil, voire même (ô logique!) un moyen d'arriver „au fédéral“! C'est une tactique facile que de prendre les électeurs par leurs petits côtés, de leur dire: „Il n'y en a point comme vous!“ Ces moyens-là trompent le peuple sur sa destinée, ses devoirs et sa vraie volonté! — Le caractère de nos nombreuses votations varie beaucoup, selon leur objet; il en est de mesquines, de haineuses, de factices; il en est d'émouvantes, qui grandissent le peuple; ce sont les fédérales, et surtout celles qui portent sur un principe, qui exigent un sacrifice pour une conquête nouvelle, qui affirment la solidarité helvétique. — Diminuez l'idée nationale, et les cantons regarderont aussitôt, selon leur langue et selon leur religion, vers l'Allemagne, vers la France, vers l'Italie . . . , car aucun d'eux ne saurait se suffire à lui-même. Interrogez les industriels, les économistes, les éditeurs, les directeurs de revues, et tous vous diront la nécessité impérieuse qu'il y a, si nous voulons vivre, à resserrer le lien national¹⁾.

La Société suisse d'utilité publique va fêter à Zurich, les 19 et 20 Septembre, son centième anniversaire; elle a mis à l'ordre

¹⁾ Dans une note peu connue chez nous, et que je citerai un jour, Montesquieu a prédit avec sûreté l'avenir de Berne, capitale de la Suisse. Les Bernois sont nos Romains. Pourquoi les jalouser, restreindre leur énergie à une œuvre cantonale, au lieu de les élever dans une *saine* émulation, et de nous inspirer tous de leur fierté? Où mène la politique négative de l'immobilisation réciproque? à l'éparpillement des forces. Plus on regrette le Lœtschberg, au point de vue de la politique fédérale, et plus on admire l'effort en soi, dans sa puissance, dans sa ténacité. — Et dans ce peuple vaudois, auquel la politique inculque le fédéralisme, il y a un fonds admirable d'idéalisme helvétique; de là, certains jours, ces belles votations vaudoises, qui étonnent la Suisse allemande, et qui sont l'expression sincère d'une force trop souvent inutilisée. Dans le bel ouvrage: „*Au peuple vaudois. 1803—1903*“, je lis ces lignes de M. E. Rossier; „Ce sont des Vaudois: Maurice Glayre, Philippe Secretan, F.-C. de Laharpe au Directoire; J.-J. Cart, Muret, Louis Secretan, etc., dans les conseils de l'Helvétique, qui ont essayé, avec le plus de désintéressement et d'énergie, d'adapter à la Suisse la constitution unitaire. On n'a pas tenu compte de leur zèle.“ Tous des „déracinés“? Leurs noms et prénoms sont pourtant bien du pays.

du jour la question des étrangers, sur laquelle M. Schmid publie aujourd'hui, ici même, une étude impressionnante. Le devoir immédiat qui se dégage de ces faits est si évident que je n'en dirai rien. Je parlerai seulement, pour finir, de ces Suisses que M. Martin appelle si aimablement des „déracinés“.

Déracinés! Dans le sens spécial, le mot est d'importation étrangère, et nous ne savions pas jusqu'ici qu'un Suisse pût être déraciné quelque part sur le sol helvétique. Un mot de ce genre n'a de valeur que s'il résume une série d'arguments et de faits certains; mais quand il prétend être à lui seul un argument, il n'est qu'une étiquette. On m'en a donné bien d'autres; je suis, selon les milieux, une mentalité germanique, un Welsche, un athée, un mystique, un pion, un anarchiste. Un haussement d'épaules suffit pour décoller ces petits papiers. Si les chiffres cités par M. Martin sur la progression des „déracinés“ en Suisse sont exacts, qu'y a-t-il à faire? Prétend-on enrayer ce mouvement, conséquence inévitable de la vie moderne, par une petite loi cantonale? Ce serait mettre un épouvantail à moineaux devant une locomotive. „La multiplication de ces déracinés fausse l'équilibre de notre politique.“ Quelle politique? Je vois bien le tort que font à nos mœurs les rastaquouères, les déserteurs français et allemands, les financiers véreux, les phraseurs et pêcheurs en eau trouble; mais je ne vois pas le crime des „déracinés“; ils ne prennent, par un travail honnête, que la place qu'on leur abandonne; traitez-les en étrangers, ils répondront en envahisseurs; traitez-les en compatriotes, sans restriction, ils répondront en frères. Il est probable qu'un jour ils seront la majorité, ces „Suisses d'autres cantons“. Où sera alors notre force? Dans l'individualité des régions, disciplinée par l'idée nationale.

Aux régions il faut répéter le mot du laboureur à ses enfants: „Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins.“ Si elles s'obstinaient à vivre dans l'exclusivisme, dans la défiance de l'esprit fédéral, dans une sorte de protectionnisme intellectuel, on finirait par douter de leur fonds.

Quant aux niveleurs, de quelque espèce qu'ils soient, quant aux „centralisateurs“ de la bureaucratie, il faut les renvoyer à l'école, pour y apprendre l'histoire et la géographie de la Suisse.

De notre histoire et de notre sol, il se dégage une synthèse: Variété des esprits, solidarité des cœurs; regards ouverts à tous les horizons, concentration des efforts. Si j'avais à combattre les niveleurs, j'insisterais sur la variété; le danger n'étant pas aujourd'hui de ce côté-là, j'insiste sur l'unité qui est notre tradition, unité grandissante, voulue par la raison et voulue par les cœurs.

A tous les jeunes citoyens d'aujourd'hui, de demain, auxquels la vie réserve de durs problèmes sociaux et internationaux, n'enseignons pas des idées étroites, surannées, l'égoïsme, et la peur de l'avenir. Donnons-leur une foi qui suffise à bien des générations encore: la foi en la mission de la Suisse; une grande idée: l'idée nationale, conscience supérieure aux instincts; que leur être moral prenne racine dans ce sol tout entier, si divers et partout aimé d'un amour égal. Ils seront forts alors, et, réalisant la Suisse, ils seront bien près de réaliser l'humanité.

LAUSANNE

E. BOVET



PLAUDEREIEN ÜBER ENGLAND

Von den Leuten, die das Wagnis unternehmen, über England zu schreiben, ist wohl verhältnismäßig am besten dran der jugendfrische journalistische Beobachter, der, mit ein paar guten Empfehlungen versehen, einmal seinen Monatsurlaub in England zubringt. Wenn er ein wenig Englisch kann, um so besser; es ist dies aber keineswegs nötig für den Erfolg und den Reiz, den seine lebenswarmen Darstellungen auf seine Leser ausüben werden. Er braucht nur buchstäblich nach dem Goetheschen Spruche zu verfahren: „Wo man es fasst,“ nämlich das englische Leben, „da ist es interessant“ und mit genialer Feder zu schildern, was er gesehen und was ihm begegnet ist von dem Tage seiner denkwürdigen Landung in Dover, 4 Uhr nachmittags den 1. April — was unmittelbar vorher geschehen, wäre wohl zu betrübend für eine heitere Erzählung — bis zu seiner Abfahrt um 9 Uhr nachmittags den 30. d. M. von Charing Cross, London. Strahlend kehrt er zurück zu den heimatlichen Penaten, beladen mit köstlicher Beute, die genügt, um ein ansehnliches Buch zu füllen, ohne sein Gewissen durch